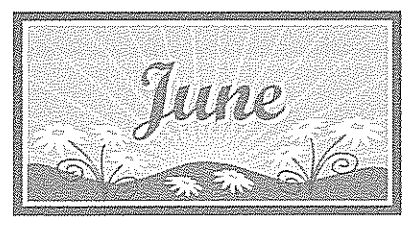
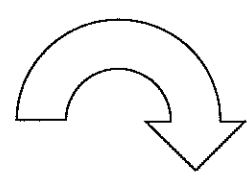
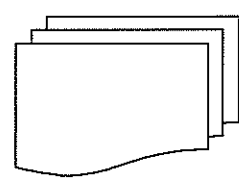


M
U
N
I
C
I
P
A
L
C
O
M
M
U
N
I
T
É
D
E
M
O
C
R
A
T
I
E

Compte-rendu



**Compte-rendu
du 07 Juin 2011**

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, JULIEN Laure, FROMONT Nathalie, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.
Absent excusé : TORCHE Thierry

Il n'a pas été fait d'observations sur le précédent compte-rendu.

SALLE POLYVALENTE

Marchés de travaux

Au vu de la consultation engagée conformément au Code des Marchés Publics et au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 17 mai 2011, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux dont le montant s'élève à 507.430,72€ HT soit 606.887,16€ TTC et se décompose ainsi :

lot 1 généralités

lot 2 démolition retrait amiante	titulaire : DIVARE Tuffé	montant : 4.700€ HT
lot 3 terrassement - gros oeuvre	titulaire : PLAIS DAGUENET Thorigné/Dué	montant : 140.490,49€ HT
lot 4 charpente bois couverture	titulaire : DORIZE Pruillé le Chétif	montant : 68.701,56€ HT
lot 5 menuiserie ext alu et acier	titulaire : SPBM Arçonnay	montant : 34.710,00€ HT
lot 6 : isolation plâtrerie	titulaire : SMATP St Georges du Bois	montant : 23.203,43€ HT
lot 7 : menuiserie intérieure bois :	titulaire : Menuiserie Breilloise Le Breil /Merize	montant : 20.767,96€ HT
lot 8 : faux-plafonds :	titulaire : PLANISO Ballan-Mire (37)	montant : 12.616,20€ HT
lot 9 : électricité :	titulaire : GUERIN Cherré	montant : 60.650,00 HT
lot 10 : chauffage ventilation :	titulaire : CLIM.MA Le Mans	montant : 81.500€ HT
lot 11 : plomberie sanitaires :	titulaire : BRETEAU Beaufay	montant : 7.958,70€ HT
lot 12 : équipement cuisine :	titulaire : QUIELATIS St Saturnin	montant : 8.919,58€ HT
lot 13 : carrelage faïences :	titulaire : VINET Poitiers (86)	montant : 17.408,50 HT
lot 14 : peinture rev muraux sols souples	titulaire : ECO DECO Peintures Mamers	montant : 25.804,30€ HT

Assurance dommages-ouvrage

Au vu du rapport du maire sur le rôle de l'assurance dommages-ouvrages, et après en avoir délibéré, les membres décident de souscrire cette assurance qui couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage. Le maire est autorisé à engager les démarches nécessaires.

Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois - Modification statutaire -

Le Conseil Municipal donne son accord sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois - en insérant à l'article 2, chapitre "Développement et actions touristiques : Transport des élèves fréquentant le centre aqualudique Sittellia", l'alinéa suivant :

"Le même service est assuré au bénéfice des classes de 6ème des collèges fréquentant le centre aqualudique Sittellia dans le cadre du perfectionnement de la natation sur le temps scolaire"

Ainsi, le paragraphe Transport des élèves fréquentant le centre aqualudique Sittellia sera désormais libellé comme suit :

"La communauté de communes assume le service de transport des élèves des communes membres du groupement qui fréquentent le centre aqualudique Sittellia à Montfort le Gesnois dans le cadre de l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire. Le même service est assuré au bénéfice des classes de 6ème des collèges fréquentant le centre aqualudique Sittellia dans le cadre du perfectionnement de la natation sur le temps scolaire. Elle participera aux frais de transport des élèves de la commune de Surfonds qui sont scolarisés dans les écoles de la commune de Bouloire et qui se rendront à Sittellia dans le cadre de l'éducation physique et sportive. La collectivité pourra confier l'organisation du service de transport à des personnes morales de droit privé ou public en liaison avec les services du département compétents".

- en insérant un bloc compétence « SECURITE » ainsi dénommé

acquisitions foncières préalables, construction et entretien de la caserne de gendarmerie qui sera implantée sur le territoire de la commune de Connerre"

Installation classée pour la protection de l'Environnement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à un dossier d'extension d'élevage avicole avec plan d'épandage, n'émet pas d'observation.

Marché de travaux voirie route des Pilavinières- attribution -

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SACER pour un montant de 15.403€ HT. Une information sera faite auprès des riverains concernant la date d'intervention de l'entreprise.

Courriers

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de l'association ACJ qui remercie le Maire et son Conseil Municipal pour la coupe offerte lors de la course cycliste du 07 mai 2011. Mme Grouhel signale que le 4 pages sera distribué dans la 1^{ère} quinzaine de juillet. Elle relate également la réflexion engagée quant au maintien ou non de l'accueil péri-scolaire à l'intérieur des locaux scolaires (trop exigü). Un transfert pourrait être envisagé vers le restaurant scolaire pour la prochaine rentrée. Afin d'étudier cette possibilité, le service de la P.M.I. a été sollicité et après visite sur place, un accord verbal a été donné, dans l'attente de recevoir la confirmation par écrit. Il est demandé l'installation d'un téléphone et d'une armoire. Il est pris acte de cette information.

Comptes Rendus Réunions

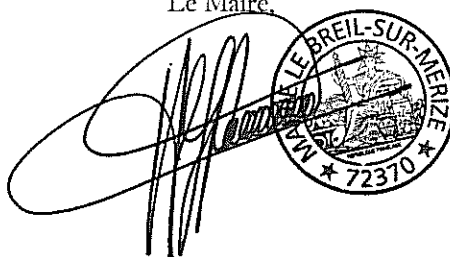
Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal d'administration du Centre Social Rural de Montfort le Gesnois en date du 09 décembre 2010 et du relevé des décisions du Conseil Communautaire en date du 21 avril et 20 mai 2011

Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées Section C n°580 et A 1447p.

Séance levée à 22 heures.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a circular official seal. The seal is for the commune of Breil-sur-Merze, with the text 'VILLE BREIL-SUR-MERZE' around the top edge and '72370' at the bottom. The seal also features a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.